

*Créer ou reprendre une entreprise...
Donnez-vous les meilleurs atouts*

Passeport pour entreprendre

Label

Passeport pour Entreprendre **LABEL**

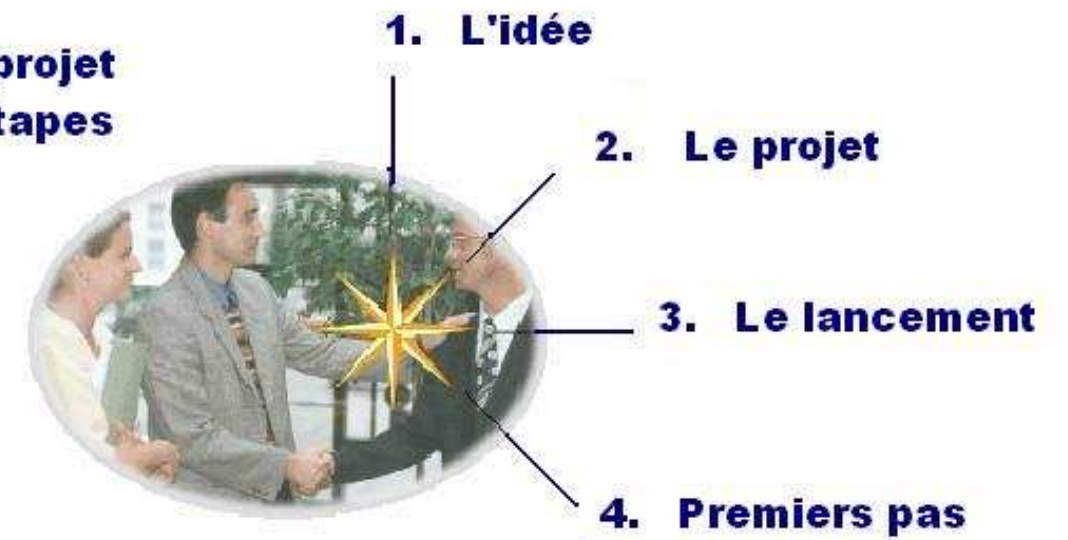
Bulletin à découper et à retourner accompagné du règlement



Avec la participation du Fonds Social Européen

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MAYENNE
39, Quai Gambetta – B.P. 30227 – 53002 Laval cedex – tél : 02.4.49.88.88 – télécopie : 02.43.49.88.99
Internet : www.cm-laval.fr – courriel : contact@cm-laval.fr

**Votre projet
en 4 étapes**



Et si vous sautiez le pas ?

Formations 2011 :

du 10 janvier au 11 février 2011

du 28 mars au 29 avril 2011

du 19 septembre au 21 octobre 2011



L'Artisanat
1^{ère} Entreprise de France
et pour longtemps



Un réseau de formateurs et partenaires pour vous accompagner dans la réussite de votre projet

Objectif

Accompagner le créateur ou repreneur dans son projet et lui donner les moyens de gérer son entreprise :

- Apporter une connaissance globale de la gestion d'une entreprise
- Relier chaque thème de formation à votre projet
- Etablir votre dossier de présentation d'entreprise

Programme

Créer son entreprise...

- Les changements de situation : motivations du chef d'entreprise, formes juridiques, régimes matrimoniaux
- Analyser son projet :
 - . comment réaliser son étude de marché
 - . choisir sa publicité
 - . mieux communiquer
 - . prévoir son financement
 - . déterminer son chiffre d'affaires...

... et la faire vivre

- Fonctionner : l'organisation, la comptabilité, la fiscalité, l'informatique
- Gérer : les prix de revient, prévoir la trésorerie, se développer

Un dossier bien préparé est un gage de réussite pour vous et vos partenaires : au cours de cette formation, les formateurs et les partenaires (comptable, banquier, conseillers en marketing et communication) vous conseilleront et établiront avec vous votre dossier individuel

La formation peut être rémunérée, en fonction de la situation de chaque candidat :

- **Demands d'emploi** : prendre contact avec le Pôle Emploi de votre domicile pour remplir un dossier de rémunération
- **Salariés** : - maintien du salaire antérieur à condition d'obtenir un congé de formation et l'accord du fonds de formation dont dépend votre employeur (CDF, FONGECIF pays de Loire...)
En général, demande à faire à son employeur **3 mois au minimum** avant le début du stage
- maintien partiel du salaire antérieur pour certains fonds de formation

Bulletin d'inscription 2011

du 10 janvier au 11 février du 28 mars au 29 avril du 19 septembre au 21 octobre

	Vous-même	Votre conjoint ou associé
Nom – prénom		
Adresse personnelle		
Téléphone e-mail :		
Date de naissance		
Dernier emploi		
Activité envisagée	<input type="checkbox"/> Création <input type="checkbox"/> Reprise	
Date prévue de l'installation Lieu prévu de l'installation		
Situation au moment de la formation	<input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi rémunéré <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi non rémunéré <input type="checkbox"/> Congé sans solde	<input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi rémunéré <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi non rémunéré <input type="checkbox"/> Congé sans solde

320 € pour le chef d'entreprise – 160 € pour le conjoint ou l'associé (**tarifs 2010**)

(Si vous êtes salarié(e) avec au moins 1 an d'ancienneté dans l'entreprise, vous pouvez demander à votre employeur à bénéficier du **DIF** (Droit Individuel à la Formation))

J'accepte le règlement des relations avec les stagiaires énoncé ci-dessous

♦ **Règlement des relations avec les stagiaires** : Aucun niveau de connaissance n'est requis pour le stage « Passeport ». Une attestation de stage sera délivrée à l'issue de la formation. Cette attestation répond à l'obligation d'initiation à la gestion stipulée dans la loi du 23.12.1982 pour les créateurs d'entreprises artisanales. La formation est assurée par des animateurs de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et des intervenants extérieurs. Le stagiaire peut, dans les 10 jours qui suivent la date de son inscription, se rétracter par lettre recommandée avec AR. Dans ce cas, aucune somme ne sera due à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Toute annulation d'inscription à moins de 8 jours francs du début du stage entraînera une retenue de 30 % des frais d'inscription pour frais de dossier. Sauf cas de force majeure dûment justifié, la non présentation du stagiaire à l'ouverture de la session entraînera une **retenue de 50 % des frais d'inscription**.

Date et signature